



N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ **49**  
Moto-Club \_\_\_\_\_ **MOTO CLUB DU BERRY**  
N° d'affiliation \_\_\_\_\_ **0137**  
Date \_\_\_\_\_ **12 et 13 mai 2018**  
Lieu \_\_\_\_\_ **BOURGES/SOYE EN SEPTAINE**  
Organisateur technique - **Christian GOLET**  
E-mail \_\_\_\_\_ **zabouchris@hotmail.fr**  
Téléphone \_\_\_\_\_ **0768392222**

## ADDITIF

## REGLEMENT PARTICULIER 2018

### DEMONSTRATION DE L'ECOLE DE PILOTAGE DU MOTO CLUB DU BERRY :

Durant les entractes, présentation et évolution de l'école de pilotage du Moto Club du Berry sous la responsabilité d'un brevet d'Etat. Chaque pilote possède une licence FFM.

**SECURITE : 3 postes de secours, 1 ambulance, transport de blessés par le SAMU ou les pompiers, 1 médecin. Des extincteurs (10) seront remis aux commissaires de piste un poste sur deux. Les différentes prescriptions du Règlement National et de l'annexe "D" FFM sont obligatoires pour cette épreuve.**

### PARC PILOTES :

ouvert de 15h à 22h le vendredi 11 mai 2018 et de 7h à 12h le samedi 12 mai 2018.

Les concurrents arrivant en dehors des heures d'ouverture du parc devront stationner provisoirement au parking public situé à 300 m à gauche (direction Soye en Septaine).

L'accès au parc-pilotes est exclusivement réservé aux véhicules des pilotes et de l'organisation. La circulation dans le parc de tout véhicule autre que ceux de l'organisation est interdite. L'accès au circuit est situé à l'entrée du parc pour les piétons et au fond pour les motos qui circuleront au ralenti y compris dans la liaison entre le parc-pilotes et le pré-parc.

La sortie du parc-pilotes pour les véhicules est autorisée jusqu'à 20h le samedi 20 mai ou après la fin de l'épreuve.

### CONTROLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF :

vendredi 11 mai 2018 : de 17h à 19h30

samedi 12 mai 2018 : de 8h à 12h (Priorité de 8h à 10h aux Minicross, Espoir et Nationaux)

Rappel : - dorsale homologuée et adaptée à la taille du pilote - plaques réglementaires

### ACCOMPAGNATEURS :

Chaque pilote recevra 4 bracelets d'accès au circuit pour lui-même et ses accompagnateurs. Toute personne supplémentaire devra acquitter son droit d'entrée pour pénétrer sur le circuit.

L'accès à la zone de panneautage sera exclusivement autorisé aux pilotes et aide-pilotes LICENCIES.

Chaque pilote doit indiquer sur son bulletin d'engagement le Numéro d'immatriculation de son véhicule de transport. Aucun véhicule non répertorié n'aura accès au parc-pilote.

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :** Le Moto Club du Berry, soucieux du respect de l'environnement, vous rappelle quelques principes et règles qui devront être scrupuleusement respectés :

- Il est interdit de laisser sur place vos déchets, des poubelles à déchets sont mises à votre disposition à l'entrée du parc-pilotes
- Des containers de récupération d'huile de vidange sont présents et signalés
- Le lavage des motos se fait obligatoirement dans l'espace aménagé et réservé
- Un tapis de sol est utilisé pour le travail mécanique sur les motos
- Chaque véhicule de pilote est muni d'un extincteur
- Le stockage de l'essence se fait exclusivement dans des bidons métalliques
- Tout accès, piéton, véhicule hors enceinte de la manifestation est interdit
- Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

Par vos efforts, vous aiderez les clubs qui vous accueillent à assurer la pérennité des organisations de motocross.

Bonne course et merci à tous.

Le bureau du Moto Club du Berry

### Visa du Moto-Club

Date : 23 / 02 / 2018

### Visa de la Ligue

Date : 28/03/2018

### Visa de la FFM

Date :  
Numéro :